

Cour canadienne de l'impôt

**1998-1999
Budget des dépenses**

Rapport sur les plans et les priorités

Table des matières

SECTION I : MESSAGE

A. Message du greffier	3
B. Déclaration de la direction	4

SECTION II : APERÇU DU MINISTÈRE

A. Mandat	5
B. Objectif du programme	5
C. Énoncé de mission.....	5
D. Objectifs stratégiques.....	5
E. Secteur d'activité et de service.....	6
1. Introduction	6
2. Description	6
F. Structure organisationnelle relative à l'exécution du programme.....	6
G. Plan des dépenses.....	7

SECTION III : PLANS, PRIORITÉS ET STRATÉGIES

A. Sommaire des principaux plans, priorités et stratégies.....	8
B. Détails par programme et secteur d'activité.....	8
1. Dépenses prévues.....	8
2. Objectif	9
3. Facteurs externes qui influent sur le secteur d'activité.....	9
4. Plans et stratégies clés.....	10

SECTION IV : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

15

Section I : Message

A. Message du greffier

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur les plans et les priorités de la Cour canadienne de l'impôt pour les exercices 1998 à 2001. Le rapport sur le rendement que nous avons déposé au Parlement le 6 novembre 1997 nous a permis de nous faire connaître, de faire état de notre rendement antérieur et de présenter les secteurs d'amélioration. Mais surtout, il a jeté les assises de notre engagement à améliorer le rendement de la Cour et à atteindre les résultats que le public canadien est en droit de s'attendre de nous. Le présent Rapport sur les plans et les priorités confirme cet engagement envers l'excellence des services offerts et le renouveau organisationnel. Il énonce notre mission, nos objectifs stratégiques, nos priorités et les indicateurs qui permettront de mesurer notre rendement au cours des trois prochaines années.

La Cour poursuivra sa priorité ultime, soit de renouveler ses services. À cette fin, nous tenterons de trouver des processus et des systèmes novateurs, grâce auxquels nous continuerons de prendre des décisions équitables et efficaces et d'offrir des services expéditifs. Nous nous efforcerons de rendre nos renseignements et nos processus plus compréhensibles et accessibles en investissant sagement dans des « **technologies de pointe** ». Nous nous attacherons à accroître la confiance du public dans le système judiciaire en augmentant la reddition de comptes, sans toutefois compromettre le principe fondamental de « **l'indépendance judiciaire** ». Nous mettrons en œuvre un système complet de mesure du rendement, ce qui devrait favoriser à la Cour une culture fondée sur les résultats.

Nous attendons toujours la décision du ministre de la Justice concernant la fusion possible de la Section de première instance de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. Toutefois, nous ne laisserons pas l'incertitude détourner nos efforts de la réalisation des initiatives essentielles à notre mission. Je suis persuadé que, forts de la volonté et de l'engagement à toute épreuve de nos employés, nous pourrons, à l'aube du nouveau millénaire, devenir « **l'une des cours les plus dynamiques et les plus efficaces** ».

R. P. Guenette

B. Déclaration de la direction

Déclaration de la direction
Rapport sur les plans et les priorités 1998-1999

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999 de la Cour canadienne de l'impôt.

À ma connaissance les renseignements :

- Décrivent fidèlement les mandat, plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisation.
- Sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*.
- Sont complets et exacts.
- Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.
- Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____

R. P. Guenette
Greffier

Date: _____

Section II : Aperçu du ministère

A. Mandat

Le greffe fournit des services administratifs à la Cour canadienne de l'impôt qui a compétence exclusive pour entendre les renvois et les appels portés devant elle sur les questions découlant de l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, du Régime de pensions du Canada, de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, de la *Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers*, de la *Loi sur l'assurance-emploi* (autrefois, la *Loi sur l'assurance-chômage*), de la partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*. De plus, la Cour a compétence exclusive pour entendre les appels portés devant elle sur des questions découlant de l'application de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* et de la *Loi sur les avantages liés à la guerre pour les anciens combattants de la marine marchande et les civils* dans la mesure prévue par l'article 33 de la *Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)*.

B. Objectif du programme

L'objectif du programme est de veiller au fonctionnement d'un tribunal indépendant et d'accès facile en vue d'assurer le règlement rapide des différends entre les justiciables et le gouvernement du Canada sur des questions découlant de l'application de la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* ou toute autre disposition législative en vertu de laquelle la Cour a compétence exclusive.

C. Énoncé de mission

À la Cour canadienne de l'impôt, nous nous engageons à offrir au public un processus d'appel accessible et efficace et à collaborer au maintien d'une Cour équitable et indépendante.

D. Objectifs stratégiques

L'énoncé de mission de la Cour canadienne de l'impôt comporte quatre engagements envers nos clients au nom de tous les Canadiens. C'est à partir de ces engagements que nous avons élaboré nos objectifs stratégiques :

1. accroître l'efficacité du processus d'appel de la Cour;
2. faciliter l'accès du public à la Cour et à ses services;
3. améliorer la prestation des services;
4. rehausser l'indépendance judiciaire de la Cour.

E. Secteur d'activité et de service

1. Introduction

La structure par secteur d'activité décrite ci-dessous a reçu l'approbation du Conseil du Trésor dans le document intitulé Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR).

La Cour canadienne de l'impôt compte un secteur d'activité principal (le greffe) et deux secteurs de services (la gestion des appels et les services intégrés).

2. Description

Le greffe de la Cour canadienne de l'impôt fournit une gamme de services à la Cour par l'intermédiaire des secteurs de services suivants : Gestion des appels et Services intégrés.

a) Gestion des appels

Ce secteur de services

- fournit aux parties aux litiges des renseignements et des conseils sur les règles de pratique et de procédure de la Cour;
- offre aux juges de la Cour des services d'établissement ordonné et efficace du rôle des audiences.

b) Services intégrés

Ce secteur de services

- offre un soutien au greffe au chapitre des finances, de l'administration, de la sécurité, de la bibliothèque, des ressources humaines, des technologies de l'information, de la rédaction et de la révision.

F. Structure organisationnelle relative à l'exécution du programme

La Cour, dont l'administration centrale est située à Ottawa, se compose du juge en chef, du juge en chef adjoint, de 20 autres juges plus trois juges surnuméraires. Afin de contribuer à l'audition expéditive des appels, le juge en chef peut, avec l'autorisation du gouverneur en conseil, nommer des juges suppléants de la Cour. Il y a maintenant huit juges suppléants à la Cour.

Le juge en chef est la personne responsable de la répartition du travail entre les juges et de l'affectation de chaque juge pour chacune des séances de la Cour. La Cour a ses propres locaux à Vancouver, à London, à Toronto, à Ottawa et à Montréal. De plus, elle partage des locaux avec la Cour fédérale du Canada à Edmonton, à Calgary, à Winnipeg, à Québec, à

Halifax et à Fredericton. À d'autres endroits, la Cour utilise les installations des cours provinciales lorsqu'elles sont disponibles, ou loue à bail des locaux commerciaux, ou s'associe à d'autres paliers de gouvernement. En ce qui a trait aux appels interjetés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Cour peut désormais siéger à environ 40 lieux d'audition au Canada. Pour ce qui est des appels relatifs à l'assurance-emploi, la Cour peut siéger à plus de 80 lieux d'audition au Canada.

Le greffier, qui est l'adjoint du commissaire à la magistrature fédérale en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le paragraphe 76(2) de la *Loi sur les juges*, est l'administrateur général de la Cour canadienne de l'impôt. Le commissaire à la magistrature fédérale relève du ministre de la Justice. Le greffier, en tant que fonctionnaire principal de la Cour, est responsable de l'administration de la Cour.

G. Plan des dépenses

Cour canadienne de l'impôt

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Dépenses de programme brutes :				
Greffe de la				
Cour canadienne de l'impôt	11 100	10 358	10 343	10 328
Moins : Recettes versées au crédit	-	-	-	-
Dépenses de programme nettes	11 100	10 358	10 343	10 328
Moins : Recettes versées au Trésor	445	445	445	445
Plus : Coût des services fournis par les autres ministères	3 137	3 302	3 354	3 434
Coûts nets - Ministère	13 792	13 215	13 252	13 317

*Meilleure estimation possible des dépenses totales prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

Section III : Plans, priorités et stratégies

A. Sommaire des principaux plans, priorités et stratégies

La Cour canadienne de l'impôt s'engage à offrir à tous les Canadiens et Canadiennes un tribunal pour régler leurs différends en matière d'impôt, devant un décideur indépendant et impartial. Notre engagement est fondé sur les valeurs fondamentales, qui sont enchâssées dans notre énoncé de mission et guident nos actions quotidiennes, c'est-à-dire l'accès à la justice, l'efficacité, l'équité et l'indépendance judiciaire.

Le graphique qui suit montre le principal engagement de la Cour canadienne de l'impôt, de même que les résultats clés qu'elle prévoit atteindre pour l'exercice.

La Cour canadienne de l'impôt a, en 1998-1999, un budget de 10 358 000 \$	
Pour fournir aux Canadiens :	Qui se manifeste par :
Un processus d'appel plus efficace et efficient.	<ul style="list-style-type: none">• le renouvellement du processus d'appel de la Cour• le recours accru à la gestion de la technologie et de l'information• le renforcement de la responsabilisation

B. Détails par programme et secteur d'activité

La présente section traite des objectifs, priorités et ressources stratégiques à long terme de la Cour canadienne de l'impôt qui se rapportent à son principal secteur d'activité (le greffe).

1. Dépenses prévues

Cour canadienne de l'impôt

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Dépenses de programme brutes :				
Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	11 100	10 358	10 343	10 328
Moins : Recettes versées au Trésor	445	445	445	445
Coûts nets - Ministère	10 655	9 913	9 898	9 883

*Meilleure estimation possible des dépenses totales prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

2. Objectif

Les services du greffe représentent le secteur d'activité de la Cour canadienne de l'impôt.

Ce secteur d'activité offre aux Canadiens et Canadiennes le droit d'accès à un tribunal efficace où ils peuvent faire entendre leurs différends relatifs à l'impôt et à d'autres programmes fédéraux, comme le Régime de pensions du Canada, l'assurance-emploi et la sécurité de la vieillesse.

3. Facteurs externes qui influent sur le secteur d'activité

D'importants facteurs pourraient influencer sur la mesure dans laquelle la Cour canadienne de l'impôt s'acquitte de son mandat et de ses priorités stratégiques au cours de la période de planification. Il s'agit notamment :

→ À long terme

La décision du ministre de la Justice concernant la fusion possible de la Section de première instance de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt que le vérificateur général a recommandée dans son rapport pourrait avoir une incidence très marquée sur le mandat et la structure organisationnelle de la Cour.

→ À court terme

En attendant la fusion de la Section de première instance de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt, l'ancien ministre de la Justice, l'honorable Allan Rock, avait chargé le commissaire à la magistrature fédérale de collaborer avec les deux cours en vue de réaliser des économies immédiates sur le plan administratif. Le groupement éventuel des Services intégrés de la Cour canadienne de l'impôt et de la Cour fédérale du Canada pourrait également entraîner de vastes changements organisationnels dans le secteur de service des Services intégrés et, en bout de ligne, à l'échelle de la Cour.

→ Financement

Le système de gestion des appels (SGA) de la Cour est désuet et non conforme aux critères de l'an 2000. Notre capacité de réaliser la priorité ultime de renouveler nos services pourrait être gravement hypothéquée si nous ne pouvons affecter les sommes nécessaires au remplacement de ce système archaïque. De plus, il sera difficile de recueillir des données fiables sur la réalisation de nos principaux engagements.

4. Plans et stratégies clés

a) Par secteur d'activité

La Cour canadienne de l'impôt a identifié les priorités et stratégies suivantes qui, lorsqu'elles auront été réalisées, lui permettront d'atteindre ses objectifs stratégiques.

→ **Objectif stratégique :**

Accroître l'efficacité du processus d'appel de la Cour

→ **Priorités et stratégies :**

1. **Renouvellement du processus d'appel**

Des compressions budgétaires constantes et un système automatisé de gestion des appels désuet et coûteux à maintenir ont amené la Cour à effectuer, en 1995, une étude stratégique sur l'efficacité de sa gestion de l'information. Les résultats de cette étude sont venus confirmer que la Cour devait améliorer ses opérations si elle voulait réaliser son engagement de fournir au public un processus d'appel accessible et efficace. Sous la direction du greffier, la Cour a commencé par examiner en profondeur la manière dont elle mène ses affaires afin de cerner les possibilités d'amélioration, de réduire les coûts, de rationaliser les opérations et d'améliorer les services au public. La Cour entreprend maintenant la deuxième étape de cet exercice d'envergure en mettant en oeuvre le plan de gestion de l'information (PGI) élaboré dans le cadre de l'étude stratégique sur la gestion de l'information (ESGI). Ce plan servira de plan directeur et de plan pratique à la gestion de l'information et à la mise en oeuvre des initiatives relatives à l'amélioration d'ici l'an 2000.

2. **Recours accru à la gestion de la technologie et de l'information**

La technologie devient de plus en plus un facteur essentiel à la réussite de la mission de la Cour. Les investissements dans la technologie servant à appuyer le processus d'appel de la Cour représentent une condition essentielle de la mise en oeuvre du plan de gestion de l'information. Notre système de gestion des appels est désuet et non conforme aux critères de l'an 2000. La Cour a de toute urgence besoin de renseignements fiables et exacts pour rendre ses opérations plus efficaces et évaluer l'incidence des modifications futures apportées aux lois ou aux règles de procédure de la Cour. On a établi qu'un nouveau système intégré de traitement des appels (SITA) devait être acquis, système qui rendrait notre processus d'appel moins onéreux, plus productif et mieux adapté aux besoins des clients. Ce nouveau SITA constitue l'élément essentiel sur lequel reposent les efforts que déploie la Cour pour améliorer le rendement en utilisant la technologie à meilleur escient dans tous les secteurs de son organisation.

La Cour canadienne de l'impôt évalue actuellement diverses solutions rentables aux fins de l'élaboration du nouveau système intégré de traitement des appels, qui sera mis en place en deux étapes au cours des deux prochaines années. La première étape devrait être réalisée à l'automne 1998.

3. Renforcement de la responsabilisation

La Cour canadienne de l'impôt s'engage à accroître son efficience et son efficacité en renforçant la responsabilisation et, pour ce faire, a adopté les deux stratégies suivantes :

- **Cadre de gestion du rendement**

Pour donner suite à l'engagement pris dans son Rapport sur le rendement publié à l'automne de fournir une information plus détaillée sur le rendement dans ses prochains rapports annuels et de favoriser à la Cour une culture axée sur la mesure du rendement, la Cour canadienne de l'impôt a procédé à l'élaboration d'un cadre de gestion du rendement lors d'une séance de travail avec la haute direction. Dans le cadre de cette initiative, les principaux secteurs de rendement et les indicateurs connexes ont été cernés. La mise en place du cadre de gestion du rendement s'étalera sur une période de deux à trois ans. Les indicateurs et les stratégies de mesure connexes seront affinées au fur et à mesure que nous mettrons en œuvre le nouveau système intégré de traitement des appels et que nous acquerrons de l'expérience dans l'art du suivi du rendement et de l'établissement de rapports à cet égard. Toutefois, dans le cadre de son objectif d'améliorer le processus de responsabilisation, la Cour commencera à recueillir des données sur les réalisations dans ces secteurs de rendement au début de l'exercice 1998-1999. Les données permettront à la direction de cerner systématiquement les points faibles et vulnérables de l'organisation, puis de préciser des mesures correctives. Elles fourniront en outre, dans les prochains rapports sur le rendement, des indications de la mesure dans laquelle la Cour s'acquitte des principaux engagements en matière de résultats qu'elle a pris envers les Canadiens et Canadiennes.

- **Rapport du vérificateur général**

Le 22 avril 1997, le vérificateur général a présenté à la Chambre des communes son rapport sur la fusion possible de la Section de première instance de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.

La Cour doit former d'ici peu un groupe de travail composé de gestionnaires supérieurs, qu'elle chargera d'examiner de près les recommandations du vérificateur général se rapportant à la Cour. Nous élaborerons et mettrons en œuvre un plan d'action pour que soient apportées les améliorations nécessaires en vue de renforcer la responsabilisation et le rendement globaux de la Cour.

Résultats clés

- Traitement des affaires plus opportun et expéditif
- Meilleures procédures et méthodes de travail
- Recours accru aux technologies habilitantes à l'appui de l'exécution des programmes
- Meilleurs partage et coordination de l'information entre les éléments opérationnels
- Information de gestion plus exacte et à jour, qui améliore la prise de décisions
- Gestion plus stratégique des opérations de la Cour grâce à un système efficace de mesure du rendement intégré aux systèmes de planification et d'établissement de rapports
- Données budgétaires, comptables et sur le rendement plus à jour, utiles et fiables à l'appui de la prise de saines décisions
- Meilleure reddition de comptes sur les ressources publiques
- Plus grande confiance du public dans le système judiciaire

b) Par secteur de service

Les secteurs de service de la Cour canadienne de l'impôt lui permettent d'établir des liens entre ses objectifs stratégiques et ses clients. C'est pourquoi les stratégies décrites ci-après englobent les initiatives que les deux secteurs de service lanceront pour s'acquitter des priorités stratégiques.

1. Secteur de service : Gestion des appels

→ **Objectifs stratégiques :**

Faciliter l'accès du public à la Cour et à ses services

La Cour canadienne de l'impôt est consciente du rôle d'envergure que joue la technologie pour faciliter l'accès à la justice, ce qui se traduit par des recours plus rapides devant les tribunaux et, en bout de ligne, des économies pour les clients et la Cour dans son ensemble.

La Cour canadienne de l'impôt recherchera activement des moyens novateurs qui faciliteront l'accès à ses documents. Pour ce faire, elle lancera les initiatives suivantes :

→ **Stratégies :**

A. Publication des décisions de la Cour canadienne de l'impôt

Dans le cadre de son mandat et afin d'améliorer l'image qu'elle projette et la qualité des services qu'elle offre au public, la Cour envisage de publier sur son site Internet ses décisions à l'état brut. Grâce à cette initiative, un vaste auditoire de membres de professions libérables et le grand public auront accès au mandat, aux procédures et aux décisions de la Cour canadienne de l'impôt dans les deux langues officielles.

B. Transmission électronique

La Cour s'est fixé comme objectif d'instaurer la transmission électronique de documents au cours des trois prochaines années. La transmission électronique permet l'échange par voie électronique de renseignements entre la Cour et les clients, permettant ainsi d'importantes économies. Elle réduit les coûts pour les appelants, accélère l'échange de documents entre les parties et rend l'information plus facile à consulter par tous les Canadiens et Canadiennes. La Cour sera mieux en mesure de donner suite aux demandes de renseignements, et ce, à moindre coût. Elle pourra alors rationaliser et améliorer davantage son processus d'appel et les méthodes de travail internes.

Résultats clés

- Plus grande facilité d'accès du public aux décisions de la Cour et aux documents juridiques
- Information de meilleure qualité offerte à moindre coût aux utilisateurs et plus grande facilité d'accès à cette information
- Utilisation plus efficace de la technologie par la Cour
- Plus grande rentabilité de la gestion de l'information

→ **Objectif stratégique :**

Améliorer la prestation des services

→ **Stratégies :**

Dans le cadre de ses efforts en vue d'améliorer les services et d'élaborer des produits, la Cour mènera au cours de l'année qui vient un sondage auprès de ses clients. Ce sondage évaluera le rendement de la Cour dans des secteurs relatifs à l'accès, à la clarté de l'information, au caractère abordable, à la rapidité et à la qualité des services, pour ne nommer que ceux-là. Les résultats du sondage serviront de repères pour l'élaboration de normes de service et d'initiatives d'amélioration des services aux clients.

Résultats clés

- Plus grande participation des clients aux initiatives d'amélioration de la Cour
- Service au public meilleur et plus rapide
- Satisfaction des clients

2. Secteur de service : Services intégrés

→ Objectif stratégique :

Réaliser des économies sur le plan administratif

→ Stratégies :

Dans les prochains mois, le secteur de service devra continuer d'appuyer rapidement et efficacement le greffe et la Gestion des appels, tout en tentant de réaliser des économies sur le plan administratif en optimisant le recours aux ressources disponibles. À cette fin, les Services intégrés continueront :

- D'exploiter toutes les possibilités de recourir au secteur privé pour offrir les services lorsque les coûts peuvent être réduits et la qualité maintenue, tant pour les fonctions essentielles que pour les fonctions non essentielles (imprimerie, services de courrier, bibliothèque, etc.). À l'heure actuelle, la Cour confie au secteur privé la prestation de ses services de traduction et de classification.
- De collaborer aux efforts du gouvernement pour réduire les dépenses en offrant des services communs de grande qualité aux petits organismes.
- De rechercher et de cultiver les partenariats avec d'autres organisations pour l'acquisition de services partagés localement.

Résultats clés

- Prestation de services efficaces et efficients par la conclusion de marchés avec le secteur privé
- Prestation à d'autres organismes de services communs de qualité à moindre coût
- Réduction des frais de fonctionnement des services administratifs gouvernementaux
- Satisfaction des clients
- Utilisation plus efficace des ressources

Section IV : Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires sont donnés dans les tableaux qui suivent :

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Tableau 1 :	Autorisations de dépenser
Renseignements sur le personnel	
Tableau 2 :	Structure organisationnelle et dépenses prévues pour 1998-1999, par programme et secteur d'activité
Tableau 2.1 :	Équivalents temps plein (ÉTP) prévus, par programme et secteur d'activité
Tableau 2.2 :	Détails des besoins en ÉTP
Autres renseignements financiers	
Tableau 3 :	Sommaire des articles courants de dépenses du Ministère
Tableau 4 :	Ressources des programmes, par programme et secteur d'activité pour l'année visée par le budget des dépenses
Tableau 5 :	Détails des recettes par programme
Tableau 6 :	Coût net du programme pour 1998-1999
Autres informations	
Tableau 7 :	Lois appliqués par la Cour canadienne de l'impôt
Tableau 8 :	Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires

Cour canadienne de l'impôt

Tableau 1 : Autorisations de dépenser - Sommaire de la Partie II du Budget des dépenses du ministère

Crédit	(en milliers de dollars)	Budget des dépenses principal 1998-1999	Budget des dépenses principal 1997-1998
<i>Cour canadienne de l'impôt</i>			
50	Frais de fonctionnement	9 304	10 031
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 054	885
Total - Ministère		10 358	10 916

Tableau 2 : Structure organisationnelle et dépenses prévues pour 1998-1999, par programme et secteur d'activité

(en milliers de dollars)	
<i>Programme/ Secteur d'activité</i>	
<i>Cour canadienne de l'impôt</i>	
Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	<u>10 358</u>
Total des dépenses prévues	10 358

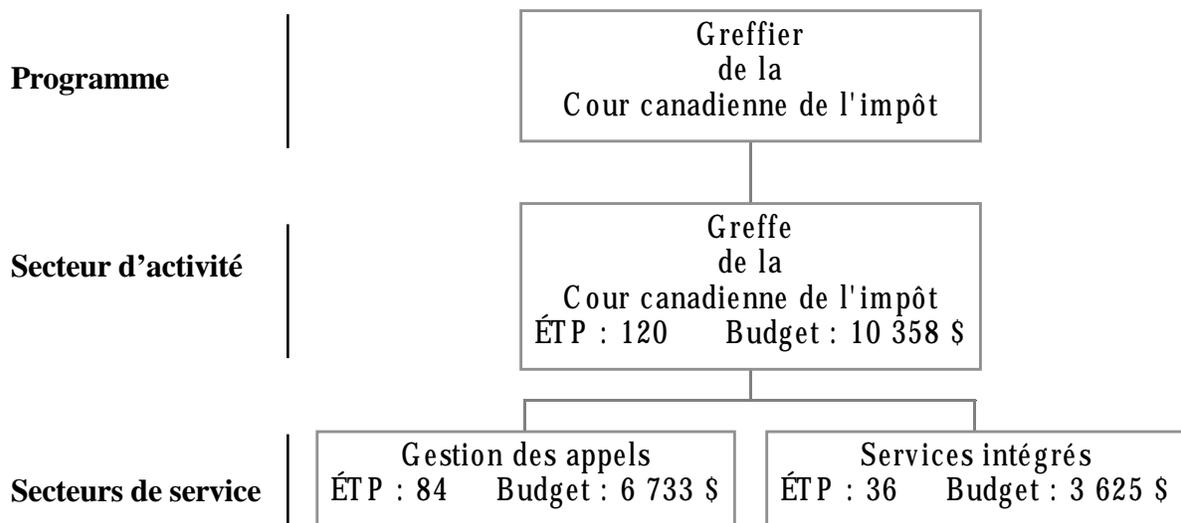


Tableau 2.1 : Équivalents temps plein (ÉTP) prévus, par programme et secteur d'activité

	Prévision 1997-1998	Prévus 1998-1999	Prévus 1999-2000	Prévus 2000-2001
<i>Cour canadienne de l'impôt</i>				
Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	126	120	120	120
Total - Ministère	126	120	120	120

Tableau 2.2 : Détails des besoins en ÉTP

(en milliers de dollars)	Prévision 1997-1998	Prévus 1998-1999	Prévus 1999-2000	Prévus 2000-2001
Échelles des salaires				
< 30 000	31	27	24	22
30 000 - 40 000	36	35	37	39
40 000 - 50 000	37	37	37	37
50 000 - 60 000	10	9	9	9
60 000 - 70 000	9	9	8	8
70 000 - 80 000	1	1	3	3
> 80 000	2	2	2	2
Total	126	120	120	120

Tableau 3 : Sommaire des articles courants de dépenses du Ministère

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Personnel				
Traitements et salaires	5 207	5 020	5 040	5 040
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	885	1 054	1 058	1 058
	<u>6 092</u>	<u>6 074</u>	<u>6 098</u>	<u>6 098</u>
Biens et services				
Transports et communications	510	490	500	525
Information	45	50	50	55
Services professionnels et spéciaux	3 641	2 902	2 828	2 738
Location	117	130	135	145
Achat de services de réparation et d'entretien	145	160	165	175
Services publics, fournitures et approvisionnements	370	375	390	415
Autres subventions et paiements	-	-	-	-
Subvention postale	-	-	-	-
Dépenses en capital secondaires	180	177	177	177
	<u>5 008</u>	<u>4 284</u>	<u>4 245</u>	<u>4 230</u>
Total - Fonctionnement	11 100	10 358	10 343	10 328
Dépenses budgétaires brutes	11 100	10 358	10 343	10 328
Dépenses budgétaires nettes	11 100	10 358	10 343	10 328

*Meilleure estimation possible des dépenses totales prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

Tableau 4 : Ressources des programmes, par programme et secteur d'activité pour l'année visée par le budget des dépenses

(en milliers de dollars)	Budgétaires						Prêts, investissement s et avances non budgétaires	Recettes brutes prévues	Moins :	
	ÉTP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions	Crédit brut	Postes législatifs*			versées au crédit	Dépenses nettes prévues
<i>Cour canadienne de l'impôt</i>										
Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	120	10 358			10 358			10 358		10 358
Total	120	10 358	0	0	10 358	0	0	10 358	0	10 358

* Ne comprend pas les postes non budgétaires ni les contributions aux régimes d'avantages des employés qui sont attribués aux dépenses de fonctionnement

Tableau 5 : Détails des recettes par programme

Recettes versées au Trésor (en milliers de dollars)	Prévision des recettes 1997-1998	Recettes prévues 1998-1999	Recettes prévues 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001
Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	445	445	445	445
Total - Recettes	445	445	445	445

Tableau 6 : Coût net du programme pour 1998-1999

Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	
(en milliers de dollars)	
Dépenses brutes prévues	10 358
Plus :	
<i>Services reçus sans frais</i>	
Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	2 955
Contributions visant la part des employés pour les primes d'assurance et coûts payés par le SCT	333
Services d'émission de chèques et autres services comptables et fonction de traitement de la paie fournis par TPSGC	14
	3 302
Total - Coût du programme	13 660
Moins :	
Recettes versées au Trésor	445
Coût net du programme	13 215
Coût estimatif net du programme pour 1997-1998	13 792

Tableau 7 : Lois appliquées par la Cour canadienne de l'impôt

La Cour canadienne de l'impôt a vocation à connaître les litiges découlant de l'application des lois suivantes :	
Régime de pensions du Canada	L.R.C. (1985), ch. C-8, modifiée
<i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i>	L.R.C. (1985), ch. C-51, modifiée
<i>Loi sur l'assurance-emploi</i> (Partie III)	L.C. 1996, ch. 23, modifiée
<i>Loi sur la taxe d'accise</i> (Partie IX)	L.R.C. (1985), ch. E-15, modifiée
<i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>	L.R.C. (1985), ch. 1 (5 th suppl.), modifiée
<i>Loi sur les avantages liés à la guerre pour les anciens combattants de la marine marchande et les civils</i>	L.R.C. (1985), ch. C-31, modifiée
<i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i>	L.R.C. (1985), ch. O-9, modifiée
<i>Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers</i>	L.R.C. (1985), ch. P-12, modifiée
<i>Loi sur l'assurance-chômage</i> (abrogée)	L.R.C. (1985), ch. U-1, modifiée
<i>Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)</i>	L.C. 1995, ch. 18, modifiée
<i>Loi sur les allocations aux anciens combattants</i>	L.R.C. (1985), ch. W-3, modifiée

Tableau 8: Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires

<p>Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le volet du présent document qui touche à la planification stratégique, vous pouvez vous adresser à :</p>
<p>M^{me} Diane Potvin Directrice de la Planification stratégique et des Communications Cour canadienne de l'impôt 200, rue Kent, 4^e étage Ottawa (Ontario) K1A 0M1</p>
<p>Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le volet du présent document qui touche aux finances, vous pouvez vous adresser à :</p>
<p>M. Bruce Shorkey Directeur des Services des finances et de la gestion du matériel Direction des Services intégrés Cour canadienne de l'impôt 200, rue Kent, 4^e étage Ottawa (Ontario) K1A 0M1</p>